



Rétrospective Ur sell war-gil

Depuis le 22 mars 2024 :

AVRIL

- Le 2**, réunion de COPIL Carrefour des Communes 2024
- Le 4**, présence du président et de la directrice AMF 29 au séminaire PAD-DAD organisé par l'AMF nationale - Cannes
- Le 11**, Assemblée générale ordinaire de l'AMF 29 - Saint-Renan
- Le 15**, Point de situation Carrefour des Communes entre Armelle Coffin et Rachel Le Moan - Agence Bergame, suivie d'une visio entre DAD et le SYMEED
- Le 16**, réunion ARMB suivie d'une rencontre entre les 4 présidents AMF Bretagne et le préfet de la Région Bretagne - Rennes
- Le 16**, représentation AMF 29 par M. Vermot en ouverture de la journée régionale des paysages - Morlaix
- Le 17**, échange entre la directrice et le directeur de cabinet du maire de Brest sur le CCF 2024, suivi d'une rencontre du président Cap, accompagné de Mmes Coffin et Le Moan, avec Gurvan Musset portant sur le partenariat France Bleu Breizh Izel au CCF
- Le 17**, réunion PAD et directeur régional Total Energie
- Le 18**, arrêt prévu de la directrice pour 6 semaines
- Le 25**, rencontre entre le président Cap et le directeur régional Engie, présence de M. Le Doaré à l'AG de la fédération des buralistes du Finistère à Pont-l'Abbé

MAI

- Le 6**, réunion du Carrefour 2024 avec président et directeur Brest'aim, suivie du COPIL Carrefour des Communes 2024
- Le 6**, réunion du groupe de travail littoral AMF nationale co-présidée par le président Cap
- Le 7**, rencontre AFP, président AMF 29 et Agence Bergame autour du Carrefour des Communes
- Le 15**, participation de M. Goubil au Comité plénier de prévention du mal être et d'accompagnement des agriculteurs en difficultés - Landerneau
- Le 21**, rencontre entre les présidents des AMF bretonnes et le président de la Région Bretagne - Rennes
- Le 23**, réunion AMF 29 / AMR 29 et Orange sur la situation suite au passage de la tempête Ciaran
- Le 24**, réunion d'exécutif restreint AMF 29 - Plougastel-Daoulas
- Le 29**, présence de M. Leclerc à l'AG Investir en Finistère - Landerneau
- Le 30**, VP AMF 29 au groupe technique "Agri-photovoltaïsme" de la Chambre d'Agriculture du Finistère - Quimper

Le mot du Président Gerig ar Prezidant

Bâtiments scolaires Une transition écologique ambitieuse et pérenne est nécessaire



Photo : Yan Krutau sur pixels

Nos écoles, lieux essentiels à l'éducation et à l'épanouissement des enfants, sont confrontées à une réalité préoccupante : vétusté des infrastructures, inefficacité énergétique et manque de confort.

Cette situation, loin de répondre aux enjeux environnementaux et de bien-être des élèves, entrave leur apprentissage et leur développement.

En 2023, un rapport sénatorial chiffrait le coût de la rénovation énergétique des bâtiments scolaires primaires à 540 € HT/m². Dans les prochaines années, la rénovation des 130 millions de mètres carrés que compte le parc scolaire français pourrait ainsi atteindre les 100 milliards d'euros au total. Cette réalité pose un défi majeur pour les collectivités territoriales, propriétaires de ce patrimoine immobilier vieillissant.

Face, à ce constat, la loi du 29 mars 2024 avait pour objectif d'aider les communes et intercommunalités à faire face au mur d'investissement qui se dresse devant elles en la matière.

Un certain nombre de dispositifs de subventions existent déjà pour aider les communes : la DETR et la DSIL peuvent permettre de financer ces travaux, tout comme le Fonds vert. Mais même en réussissant à mobiliser ces différents financements, un « reste à charge » de 20 % que le Code des collectivités territoriales impose aux maîtres d'ouvrage pouvait persister.

Or, ce reste à charge est devenu insurmontable pour les collectivités qui font face à

une hausse des dépenses suite à l'inflation. D'où l'idée, prévue dans la loi du 29 mars 2024, d'instaurer une possibilité de dérogation à la règle des 20 % d'autofinancement pour les collectivités maîtres d'ouvrages de travaux de rénovation du bâtiment scolaire. Les préfets peuvent ainsi fixer cette participation minimale à 10 %, s'ils estiment que la barre des 20 % est « disproportionnée au vu de la capacité financière du maître d'ouvrage ».

Si cette mesure est positive, elle soulève des questions d'équité en raison de l'absence de critères objectifs pour guider la décision des Préfets concernant le taux d'autofinancement.

De plus, l'article L1111-10 du Code général des collectivités territoriales, qui fixe la règle des 20 % d'autofinancement, précisait déjà que pour "le patrimoine non protégé" auquel appartiennent les écoles, le préfet peut déroger à cette règle, "lorsqu'il l'estime justifié par l'urgence ou par la nécessité publique, ou lorsqu'il estime que la participation minimale est disproportionnée au vu de la capacité financière du maître d'ouvrage". La dérogation était donc déjà possible.

La loi du 29 mars 2024 est même en réalité plus restrictive, puisqu'elle oblige à une part minimale d'autofinancement à 10 %, alors que l'article L1111-10 ne fixait aucune limite à la dérogation.

Cette « nouvelle » mesure de réduction de la participation minimale reste ponctuelle et ne crée pas de financements pérennes et fléchés dédiés à la rénovation énergétique des écoles. Ces financements permettraient pourtant aux communes de planifier sereinement leurs investissements et de mener à bien des projets d'envergure dans l'intérêt des élèves.

Bien cordialement,
Dominique CAP

À votre agenda

Réunions

AMF 29 à venir



- **3 et 11 juillet :**
4 réunions en partenariat avec Orange afin de faire un point de situation suite au passage de la tempête Ciaran et sur l'arrêt du réseau Cuivre
Invitations adressées par courriel prochainement
- **Mardi 10 septembre à 17h :**
Webinaire en partenariat avec la ligue de la prévention routière **sur l'annonce aux familles d'un décès brutal**
Ouvert à tous les élus
- **Judi 3 et vendredi 4 octobre au Quartz-Congrès à Brest :**
10^e Carrefour des Communes du Finistère
- **En octobre :**
Réunion sur les narcotrafics en Finistère
Ouverte aux élus et leurs collaborateurs, cette rencontre sera l'occasion de faire un point de situation dans le département et présenter des solutions pour accompagner les communes confrontées à ces problématiques
Report de la réunion initialement programmée le 05/07
- **Du 19 au 21 novembre 2024 à Paris - Porte de Versailles :**
106^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France
Proposition de transport et d'hébergement avec Havas Voyages transmise par courriel le 6 juin à l'ensemble des communes et EPCI du Finistère
- **En novembre :**
Rencontre annuelle des présidents d'intercommunalité du Finistère sur la CC de Haute Cornouaille

10^e Carrefour des Communes du Finistère : une édition anniversaire



De gauche à droite :

Rachel LE MOAN - Responsable Agence Bergame, Gilles MOUNIER-VP Conseil Départemental, Dominique CAP - Président AMF 29, François CUILLANDRE - Maire de Brest, Forough DADKHAH - VP Région Bretagne, Armelle COFFIN - Directrice AMF 29

Le 4 juin dernier s'est tenue la conférence de presse de présentation de la 10^e édition du Carrefour des communes et communautés de communes du Finistère qui aura lieu les 3 et 4 octobre 2024 au Quartz-Congrès à Brest.

3 conférences plénières, 6 ateliers techniques, un salon d'exposition avec plus de 100 stands, la remise des trophées du Grand prix AMF 29 du meilleur journal communal et communautaires mais aussi des surprises non dévoilées à ce jour ...

Retrouvez sur le site internet dédié au Carrefour des communes, le programme détaillé, les exposants ainsi que les modalités d'inscription :



amf29.asso.fr/carrefour-des-communes-du-finistere/

Les inscriptions sont gratuites et ouvertes à tous.

Merci aux 30 fidèles partenaires qui cette année encore soutiennent cet événementiel très attendu des élus de leurs collaborateurs.

Assemblée générale annuelle AMF 29 à Saint-Renan

Plus de 250 personnes (élus, services de l'Etat, partenaires des collectivités...) ont assisté le 11 avril dernier à l'Assemblée générale de l'AMF 29 qui s'est tenue à l'Espace culturel de Saint-Renan, accueillies par le maire Gilles Mounier. Temps fort de l'association, ce fut une nouvelle fois l'occasion d'aborder les préoccupations du bloc communal et intercommunal.

À la suite des interventions statutaires du président Cap, de la secrétaire et du trésorier de l'AMF 29, la présidente Marguerite Lamour a présenté les rôles et missions du SDIS 29 ainsi que ses enjeux et orientations lors du débat central. Le président du Conseil départemental et le préfet du Finistère ont clos cette Assemblée.





CARREFOUR DES COMMUNES
ET COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU FINISTÈRE
ORGANISÉ PAR



SOUTIENS INDÉFACTIBLES APPORTÉS AU PORTAGE PAR L'AMF 29
DE CET ÉVÉNEMENTIEL DEPUIS 2003 :



GRANDS PARTENAIRES DE CETTE ÉDITION 2024 :



PARTENAIRES DU GRAND PRIX AMF 29
DU MEILLEUR JOURNAL COMMUNAL ET COMMUNAUTAIRE DU FINISTÈRE :



En direct avec le Conseil départemental War-eeun gant ar C'huzul-departamant

Le Département aux côtés des EHPAD

Le Finistère compte 121 EHPAD qui traversent une crise financière très grave. En 2023, ils étaient tous en déficit, alors même qu'il leur faudrait des excédents pour recruter, former et mieux rémunérer leurs salariés, tout en investissant pour anticiper le vieillissement de la population.

Cette crise est une crise nationale qui ne trouvera de solution durable qu'au niveau national (il manque environ 5 milliards d'euros pour le financement du grand âge d'après la CNSA).



© Mathieu Le Gall

Néanmoins, le Département s'est mobilisé avec tous les moyens dont il disposait pour rétablir l'équilibre financier des EHPAD finistériens sans attendre ces évolutions nationales. En particulier, nous avons :

- Décidé d'augmenter en 2024 le tarif d'hébergement payé par les usagers de 5 %, comme en 2023. Une décision difficile mais indispensable pour soutenir les établissements, après des années de sous-revalorisation irresponsable. Le premier contributeur de cette augmentation est le Département, qui finance l'hébergement des Finistériens les plus modestes au travers de l'aide sociale ;
- Obtenu, en lien avec les parlementaires et l'ARS, une aide exceptionnelle de l'État pour nos EHPAD de 8 millions d'euros ;
- Proposé de préfinancer le bouclier tarifaire électricité pour soutenir la trésorerie des établissements ;
- Proposé aux établissements volontaires l'instauration d'une tarification sociale adaptée aux revenus des résidents.

Dans le même temps, nous avons également rétabli l'équilibre financier des services d'aide à domicile.

Dans ces deux domaines, nous cherchons à prendre le taureau par les cornes, en lien étroit avec les maires et les présidents de ces structures avec lesquels nous travaillons en confiance.



À vos côtés pour trouver
des solutions de transition énergétique

Dérapiage des comptes publics : à chacun ses responsabilités !

Philippe PAUL, sénateur

Le 21 mars dernier, faute d'informations suffisantes transmises par le Gouvernement au Parlement, le rapporteur général de la commission des finances du Sénat, mon collègue Jean-François Husson, s'est rendu au ministère de l'économie et des finances à la recherche d'explications sur la dégradation sans précédent de notre déficit public estimé pour 2023 à 5,5 % de notre produit intérieur brut (PIB), loin des 4,9 % attendus.

Ce creusement du déficit vient mettre en lumière, si besoin en était, la détérioration de nos finances publiques : la dette de l'État devrait atteindre 3 200 milliards d'euros à la fin de l'année, soit près de 1 000 milliards d'euros de plus qu'au printemps 2017 ! De 33 755 euros par habitant en 2017, la dette publique est passée à 45 494 euros fin 2023, soit une augmentation de près de 35 %...

Anticipant ce dérapage des comptes publics, la majorité sénatoriale a proposé à l'automne dernier 7 milliards d'économies lors de l'examen du projet de loi de finances, propositions balayées d'un revers de la main par les ministre de l'économie et des comptes publics.

Cette absence de maîtrise du déficit repose, entre autres, sur une construction du budget sur des hypothèses exagérément optimistes, voire hasardeuses. Tablant sur une croissance d'1,4 % pour 2024, le Gouvernement a déjà été contraint de revoir ses prévisions à la baisse, soit 1 %, chiffre selon toutes vraisemblances encore trop élevé, les économistes se prononçant plutôt pour 0,7 %.

Dans l'urgence, le Gouvernement a annoncé fin février procéder, par décret, à une réduction de 10 milliards d'euros de dépenses inscrites au budget 2024 et, malgré les demandes répétées, a refusé de recourir à un projet de loi de finances rectificatif. Pour l'avoir envisagé, le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, s'est fait reprendre par le Président de la République pour qui « nous n'avons pas un problème de dépenses excessives mais un problème de moindres recettes ». Quoi qu'il en soit, de nouvelles économies vont être à trouver, en particulier pour préparer le budget 2025. Vingt milliards d'euros, au moins, de réduction des dépenses seront ainsi nécessaires, sans oublier une mise à contribution souhaitée des collectivités locales.

Cette tentative de solliciter, voire de culpabiliser, les collectivités locales n'est pas nouvelle. Le Président de la République n'a-t-il pas récemment affirmé que « hormis une dérive des dépenses initialement prévues qui est du fait des collectivités locales, il n'y a pas de dérapage de la dépense de l'État » ? Mais comme l'a



justement rappelé l'Association des Maires de France à l'issue d'une réunion du réunion du Haut Conseil des Finances publiques locales le 6 avril « la dette des collectivités ne porte que sur de l'investissement et elle est au même niveau que 1995, à 8% du PIB, contrairement à celles de l'État et de la Sécurité sociale qui se sont envolées. Parallèlement, depuis 2010, l'État a déjà ponctionné 71 milliards d'euros sur les dotations du bloc communal, ce qui d'une part réduit leurs possibilités d'action, d'autre part n'a pas amélioré les comptes publics, bien au contraire. »

Et faut-il aussi rappeler qu'à la différence de l'État, les collectivités locales, soumises à la « règle d'or », ne peuvent voter un budget en déficit et qu'elles portent 70 % de l'investissement public ?

À cette pression sur leurs budgets s'ajoute pour elles une autre contrainte aux effets non négligeables : l'inflation des normes. Selon le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN), les normes réglementaires ont représenté en 2022, un coût net de 2,5 milliards d'euros. Comme l'a souligné l'an passé une mission d'information⁽¹⁾ du Sénat, les décisions de l'État, qu'elles soient de nature budgétaire ou réglementaire, pèsent sur les finances des collectivités, notamment les plus petites, engendrant un sentiment de découragement chez de nombreux élus. En 20 ans, le code général des collectivités territoriales (CGCT) a triplé de volume pour approcher désormais le million de mots. Entre 2010 et 2023, plus de 70 décisions ont été prises en matière de fiscalité locale, réduisant l'autonomie fiscale des collectivités. Sans oublier un système de financement de plus en plus illisible, à l'image de la dotation globale de fonctionnement (DGF) dont le calcul repose sur pas moins de 30 critères...

Moins de normes, un système de financement à revoir : deux exigences rappelées par le groupe de travail du Sénat sur la décentralisation qui, au mois de juillet dernier, a rendu ses conclusions et formulé 15 propositions pour rendre aux élus locaux « leur pouvoir d'agir »⁽²⁾. Ces propositions sont reprises dans 3 propositions de loi déposées au mois de mars et dont le Sénat, toujours au plus près des préoccupations des élus locaux, ne manquera pas de débattre.

- (1) www.senat.fr/travaux-parlementaires/structures-temporaires/missions-dinformation-communes/mission-dinformation-sur-limpact-des-decisions-reglementaires-et-budgetaires-de-letat-sur-lequilibre-financier-des-collectivites-locales.html
- (2) www.senat.fr/salle-de-presse/dernieres-conferences-de-presse/page-de-detail/quinze-propositions-pour-rendre-aux-elus-locaux-leur-pouvoir-dagir-1251.html

Pour tout contact "Info-Maires" : Armelle Coffin • Téléphone : 02 98 33 88 70 • e-mail: amf29@orange.fr. "Info-Maires" est édité par l'Association des maires et présidents d'EPCI du Finistère. ISSN1765-414.

Directeur de la publication : Dominique Cap. Maquette : Christophe/Roderick Hudelot, Landerneau. Impression : MKS Communication, La Roche-Maurice. Remerciements à l'Office public de la langue bretonne pour les traductions.

**NOTRE INTÉRÊT COMMUN :
DYNAMISER LE TERRITOIRE**

